



## Sommaire

LES ÉLU(E)S DU SEPAL

LE SEPAL, PILOTE DU SCOT

LE SCOT : UN PROJET D'AGGLOMÉRATION POUR 2030

L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE,  
CŒUR DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE LYON - SAINT-ÉTIENNE

LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT

LES « ÉCHELLES DU TERRITOIRE »

LA DÉMARCHE INTER-SCOT

GLOSSAIRE DES SIGLES

LE BUREAU SYNDICAL



› **Bruno Bernard**  
**Président**  
Président  
de la Métropole de Lyon



› **Béatrice Vessiller**  
**1<sup>ère</sup> Vice-présidente**  
Vice-présidente  
de la Métropole de Lyon



› **Claire Brossaud**  
**2<sup>e</sup> Vice-présidente**  
Conseillère  
de la Métropole de Lyon



› **Paul Vidal**  
**3<sup>e</sup> Vice-président**  
Président de la CCEL



› **Benjamin Badouard**  
**4<sup>e</sup> Vice-président**  
Conseiller  
de la Métropole de Lyon



› **Nicolas Varigny**  
**5<sup>e</sup> Vice-président**  
Vice-président de la CCPO



› **Stéphane Gomez**  
**6<sup>e</sup> Vice-président**  
Conseiller  
de la Métropole de Lyon



› **Michel Boulud**  
**Membre du Bureau**  
Vice-président de la CCPO



› **Jérémy Camus**  
**Membre du Bureau**  
Vice-président  
de la Métropole de Lyon



› **Sylvie Carre**  
**Membre du Bureau**  
Conseillère de la CCPO



› **Raphaël Debû**  
**Membre du Bureau**  
Conseiller  
de la Métropole de Lyon



› **Philippe Guelpa-Bonaro**  
**Membre du Bureau**  
Vice-président  
de la Métropole de Lyon



› **Raphaël Ibanez**  
**Membre du Bureau**  
Vice-président de la CCEL



› **Jean-Pierre Jourdain**  
**Membre du Bureau**  
Vice-président de la CCEL



› **Gaël Petit**  
**Membre du Bureau**  
Conseiller  
de la Métropole de Lyon



› **Daniel Valéro**  
**Membre du Bureau**  
Vice-président de la CCEL



## LE COMITÉ SYNDICAL



› **Patrice Bertrand**  
Conseiller de la CCPO



› **Delphine Borbon**  
Conseillère  
de la Métropole de Lyon



› **Vinciane Brunel Vieira**  
Conseillère  
de la Métropole de Lyon



› **Gisèle Coin**  
Conseillère  
de la Métropole de Lyon



› **Myriam Fontaine**  
Conseillère  
de la Métropole de Lyon



› **Michaël Maire**  
Conseiller  
de la Métropole de Lyon



› **Emilie Prost**  
Conseillère  
de la Métropole de Lyon



› **Luc Seguin**  
Conseiller  
de la Métropole de Lyon



› **François Thévenieau**  
Conseiller  
de la Métropole de Lyon



› **Alexandre Vincendet**  
Conseiller  
de la Métropole de Lyon

## LES SUPPLÉANT.E.S

› **Timotéo Abellan**  
Vice-président de la CCPO

› **Florence Asti Lapperrière**  
Conseillère de la Métropole de Lyon

› **Fabien Bagnon**  
Vice-président de la Métropole de Lyon

› **Mireille Bonnefoy**  
Vice-présidente de la CCPO

› **Christiane Charnay**  
Conseillère de la Métropole de Lyon

› **Patrick Fiorini**  
Vice-président de la CCEL

› **Pierre Grossat**  
Vice-président de la CCEL

› **Jean-Charles Kohlhass**  
Vice-président de la Métropole de Lyon

› **Pierre Marmonier**  
Vice-président de la CCEL

› **Mattia Scotti**  
Vice-président de la CCPO

› **Claude Villard**  
Vice-président de la CCEL

› **René Wintrich**  
Conseiller municipal  
de Saint-Symphorien d'Ozon

Le Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (Sepal) est chargé d'élaborer, réviser et assurer le suivi du Schéma de cohérence territoriale (Scot) approuvé en décembre 2010. Créé en 1985 puis refondé en 2002, il est un acteur majeur de l'aménagement du territoire. Il fédère 74 communes, représentant 1,45 million d'habitants.

## SES MEMBRES

### ➤ LE SEPAL REGROUPE

- une collectivité territoriale, la Métropole de Lyon ;
- deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : la communauté de communes de l'Est Lyonnais et la communauté de communes du Pays de l'Ozon.



## SES MISSIONS

### ➤ LE SEPAL A POUR OBJECTIFS

- d'animer et de veiller à la bonne mise en œuvre du Scot, en vérifiant la compatibilité des documents d'urbanisme et des projets d'envergure avec le projet de territoire ;
- d'assurer le suivi et l'évaluation du Scot ;
- de préparer sa future révision.

Il se positionne également comme un espace de dialogue et d'échanges avec les territoires voisins de l'agglomération, ainsi qu'avec les différents partenaires qui font le territoire et la Ville.





## SON FONCTIONNEMENT

Le Sepal est doté d'un budget et de moyens propres permettant de financer les études nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du Scot. Ses recettes proviennent de la participation de ses membres.

Il est administré par un Conseil syndical composé d'élu(e)s issu(e)s de ses établissements publics et collectivité membres. Au quotidien, l'activité du syndicat mixte est suivie par le Bureau syndical.

### ➤ LE CONSEIL SYNDICAL : L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

Instance décisionnelle, il est composé de 26 élu(e)s titulaires et 12 suppléant(e)s, représentant les collectivités membres.

Il se réunit en moyenne 3 fois par an.

Il a pour missions de :

- valider les propositions soumises par le Bureau syndical en termes d'orientations, de programme de travail, de contenu du Scot ;
- voter le budget et les actes de procédure ;
- désigner les représentants du Sepal dans d'autres instances ou pour les démarches auxquelles il est associé.

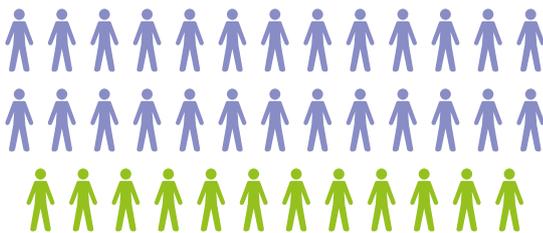
### ➤ LE BUREAU SYNDICAL : L'EXÉCUTIF

Le Bureau syndical a pour missions de :

- piloter politiquement la structure ;
- mettre en œuvre les décisions du Conseil syndical ;
- définir les positions à soumettre au Conseil syndical en termes d'orientations, de programme de travail, de contenu du Scot ;
- rendre des avis sur les plans et projets.

Une équipe technique, composée de quatre agents, contribue à la mise en œuvre des différentes missions du Sepal.

Le Conseil syndical c'est  
**26 élu(e)s titulaires et 12 suppléant(e)s**  
représentant les collectivités membres



dont une partie des élu(e)s siègent au bureau



**1 Président(e)**  
**1 ou plusieurs vice-président(e)(s)**  
**et membre(s) du bureau**



## LES PRINCIPAUX PARTENAIRES

Au-delà de ses collectivités membres, le Sepal a associé à l'élaboration du Scot de nombreux partenaires, dont l'État, la Région, le Département du Rhône, les chambres consulaires, les autorités organisatrices de transport, le Conseil de développement... qui ont largement contribué à alimenter le projet.

Aujourd'hui le Sepal continue de mobiliser et de fédérer l'ensemble de ces partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du Scot, afin d'en assurer la déclinaison dans les différentes politiques publiques en matière de transport, économie, habitat et cadre de vie, environnement et agriculture.

Il participe activement aux travaux de l'inter-Scot (cf. fiche sur «La démarche inter-Scot»), et coordonne actuellement cette démarche pour le compte des 13 Scot.

Enfin, en tant que membre actif de la Fédération Nationale des Scot (FNS), le Sepal est également très engagé dans l'animation du réseau des Scot, en particulier à l'échelle régionale.



### REPÈRES

LE TERRITOIRE DU SEPAL, C'EST :

- > **1** collectivité, la Métropole de Lyon
- > **2** EPCI, CCEL et CCPO
- > **74** communes
- > **756** km<sup>2</sup>
- > **1,45** million d'habitants
- > **734 000** emplois

## LE SCOT : UN OUTIL CLEF POUR GUIDER LE DEVENIR DE L'AGGLOMÉRATION

Créé par la loi Solidarité et renouvellement urbain, le schéma de cohérence territoriale (Scot) définit les grandes orientations d'aménagement et de développement de l'agglomération lyonnaise pour les 20 ans à venir.

Parce que la Ville qui se construit au jour le jour a besoin d'un cadre pensé dans la durée.

**Plus qu'un document d'urbanisme, c'est un véritable projet d'agglomération pour 2030 ;**

il assure la cohérence des politiques publiques en matière d'habitat, d'économie, de déplacement, d'environnement. C'est un document vivant, qui peut être, si nécessaire, modifié ou révisé dans son ensemble.

### > LE SCOT SE COMPOSE DE TROIS DOCUMENTS

#### Un Rapport de présentation

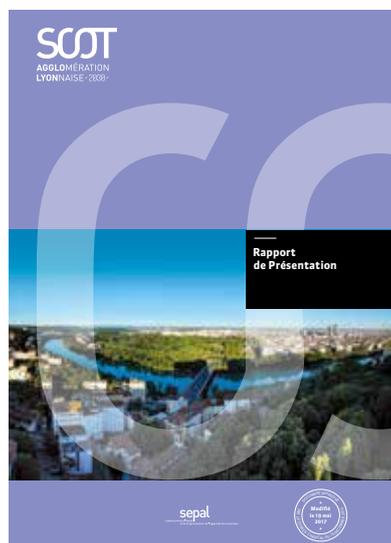
> le diagnostic du territoire

#### Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

> le projet politique

#### Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

> les règles communes qui s'imposent aux documents et projets locaux d'urbanisme





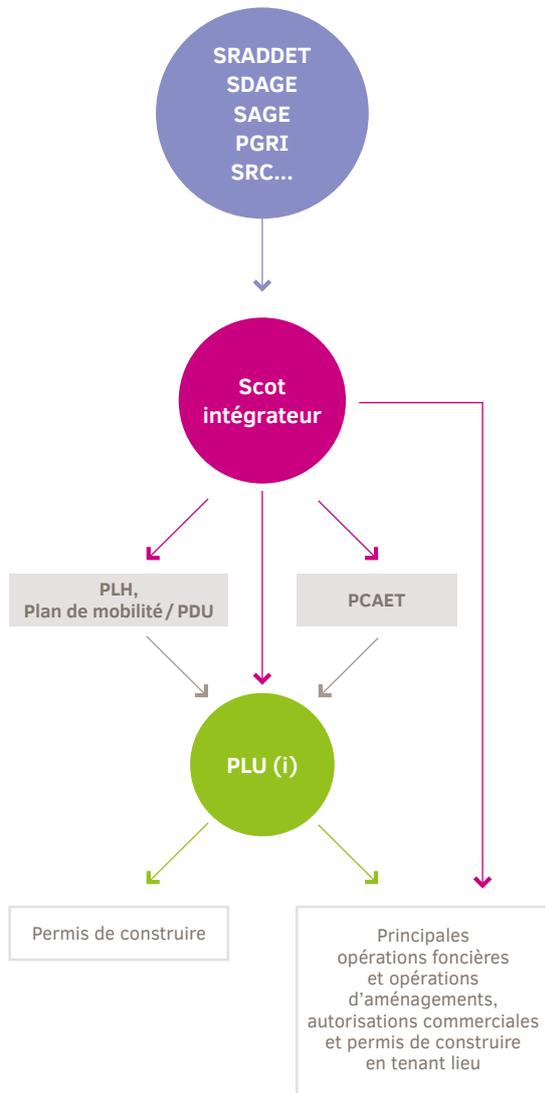
## LE SCOT, INTÉGRATEUR DES POLITIQUES PUBLIQUES

Le Scot est « intégrateur » de l'ensemble des politiques publiques nationales et régionales. Cela en fait le document « pivot » qui sert d'unique référence pour les documents d'urbanisme locaux (PLU/PLUi notamment) au plan réglementaire.

## LES ÉTAPES D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE

L'élaboration du Scot a nécessité 6 années d'études, avec l'appui de l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, pour aboutir à son approbation en décembre 2010. Il a fait l'objet d'une évaluation en 2016 et a été modifié en 2017 pour adapter son contenu à l'évolution du contexte légal et territorial (loi « Grenelle », élargissement du périmètre du Sepal aux communes de Lissieu et Quincieux).

Hierarchies des normes



**1<sup>ER</sup> AVRIL 2004**

Délibération de mise en révision  
du Schéma Directeur de l'Agglomération Lyonnaise  
et d'élaboration du Scot

**16 DÉCEMBRE 2010**

Approbation du Scot

**2016**

Réalisation du bilan/évaluation à 6 ans

**19 MAI 2017**

Approbation de la modification du Scot

Schéma non exhaustif



## QUELLE VISION PORTE LE SCOT ?

Le Scot de l'agglomération lyonnaise dessine l'évolution de notre cadre de vie à travers un modèle de développement multipolaire, fondé sur des principes d'équilibres entre croissance économique, respect de l'environnement et équité sociale ; entre centre et périphérie ; entre ville et nature.

### ► UNE AGGLOMÉRATION ATTRACTIVE

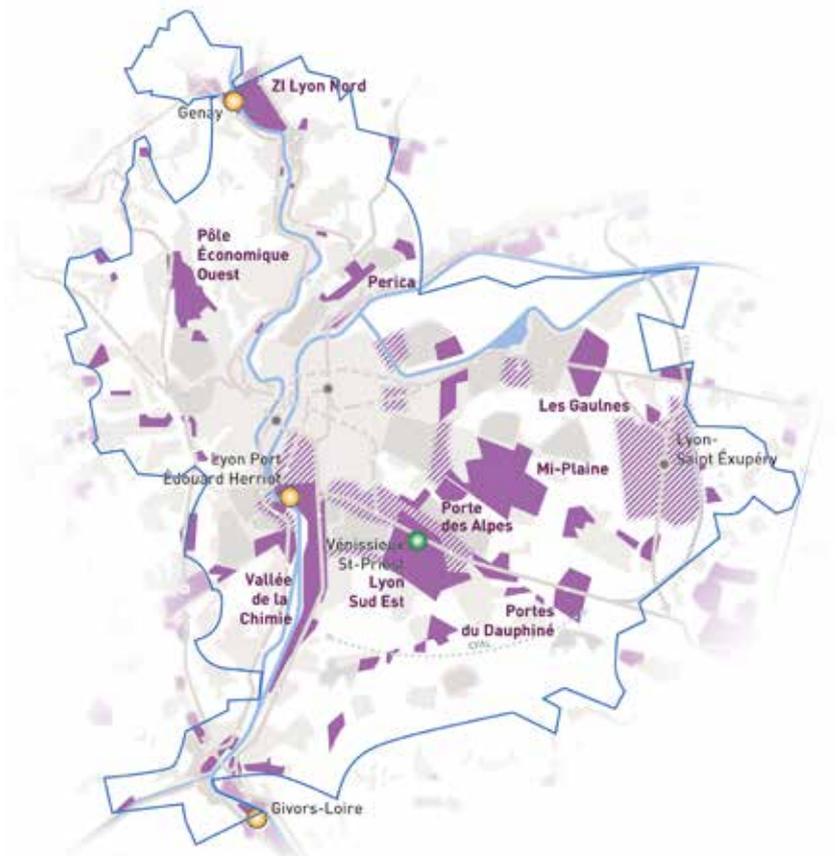
Le Scot fait le pari d'une croissance économique et résidentielle soutenue. L'agglomération lyonnaise est destinée à accueillir la moitié des nouveaux habitants de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Étienne à l'horizon 2030, en offrant une plus grande solidarité territoriale et sociale. Elle mise sur une économie diversifiée et décline ses ambitions sur plusieurs registres : l'innovation et la recherche, le développement de l'économie servicielle, sans oublier l'industrie et la logistique, fonction clé de l'approvisionnement de ce grand territoire et dont le développement est fortement créateur d'emplois.

**Les lieux d'accueil du développement économique**

- dans les sites économiques dédiés
- ▨ dans les sites mixtes à dominante économique

**Les équipements logistiques**

- équipement intermodal
- port public



#### LES OBJECTIFS À L'HORIZON 2030...

- **+150 000** habitants dans l'agglomération
- **+7 500** logements neufs par an minimum
- Un stock de **28 à 30%** de logements sociaux (23% en 2010)
- **2 000** hectares réservés pour l'accueil économique

#### LES TENDANCES À L'ŒUVRE...

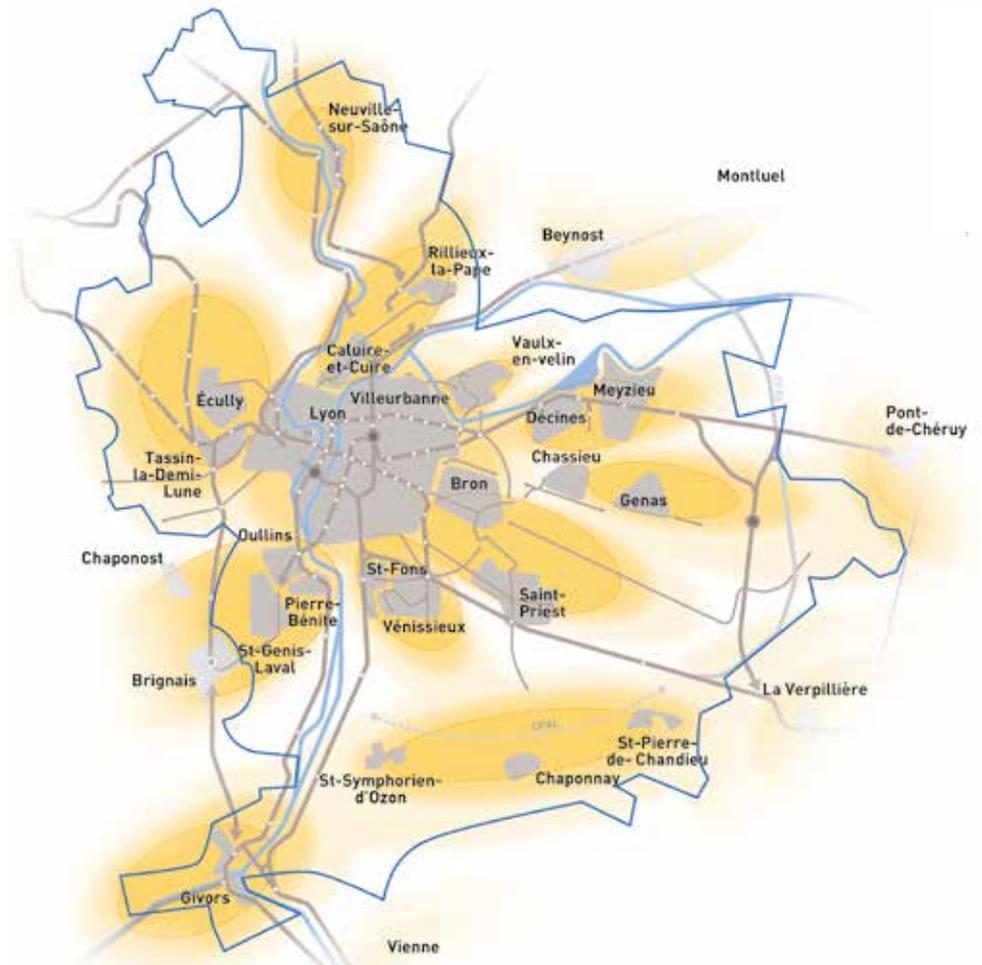
- **+13 500** habitants/an entre 2010 et 2017 : le Sepal pourrait atteindre dès 2021 l'objectif des **+150 000** habitants fixé par le Scot
- **+9 900** logements/an construits en moyenne entre 2010 et 2017
- **Près de 25%** de logements sociaux dans le parc de résidences principales en 2019
- L'agglomération lyonnaise représente **50%** du gain démographique et **83%** du gain net d'emploi de l'Amelyse entre 2011 et 2016 (+ 5 000 emplois/an)



➤ **UNE AGGLOMÉRATION MULTIPOLAIRE**

Le Scot organise le développement du territoire autour de bassins de vie et de polarités connectés au futur « RER lyonnais ».

Le développement prioritaire des polarités urbaines bien équipées et bien desservies, permet à la fois de rapprocher les habitants des services, des équipements, des emplois, et de protéger les espaces naturels et agricoles de l'étalement urbain.



**LES OBJECTIFS À L'HORIZON 2030...**

- **21** polarités urbaines autour du « cœur métropolitain » Lyon-Villeurbanne, qui organisent le développement de l'agglomération
- **40 %** des logements attendus sur Lyon-Villeurbanne
- **12** bassins de vie voués à être plus autonomes

**LES TENDANCES À L'ŒUVRE...**

- **45 %** de logements construits entre 2010 et 2017 sur Lyon-Villeurbanne
- **88 %** des nouveaux logements construits dans les lieux préférés du développement entre 2010 et 2014



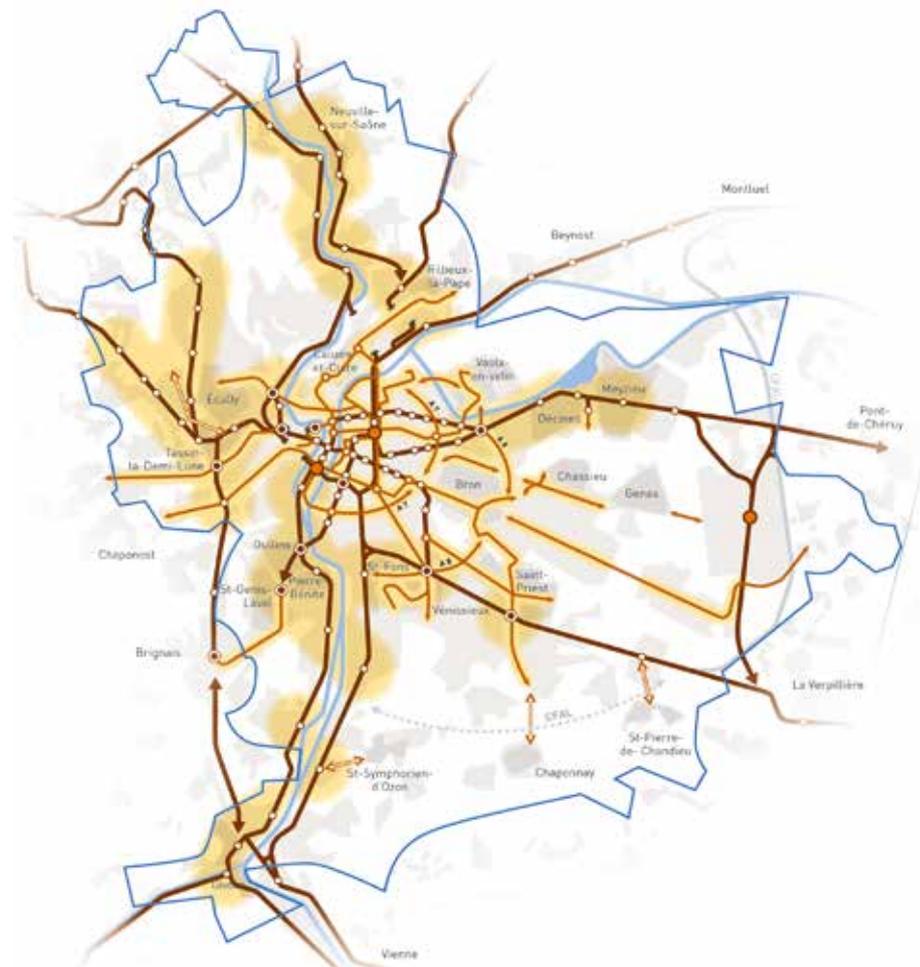
## ➤ UNE AGGLOMÉRATION ACCESSIBLE

Le Scot met en avant le réseau de transport collectif comme support du développement urbain. L'agglomération lyonnaise veut ainsi offrir à sa population et à ses entreprises des conditions de mobilité efficaces et durables.

Elle agit dans 2 directions :

- en développant, au bénéfice des polarités, un réseau express métropolitain à l'horizon 2030,
- en renforçant l'accessibilité nationale et internationale du territoire au plan ferroviaire et au plan aérien.

- Réseaux de transport collectif**
- réseau express de l'aire métropolitaine et gare
  - réseau d'agglomération levantant et principe d'extension
  - principe de rabattement
- Gares et interconnexions**
- gare de niveau euro-régional
  - gare de correspondance
  - autre gare
- Secteur d'urbanisation prioritaire**
- autour des gares du réseau express métropolitain
  - et dans les secteurs bien desservis (cœurs urbains)



### LES OBJECTIFS À L'HORIZON 2030...

- **Constituer** un réseau de transports collectifs de type RER
- **Privilégier** le développement autour des gares et des réseaux de transport collectif et renforcer leur maillage
- **Concentrer** les efforts sur le cœur du réseau ferroviaire en travaillant à la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais
- **Repenser** l'usage de la route et favoriser l'usage de modes de transport alternatifs à la voiture particulière

### LES TENDANCES À L'ŒUVRE...

- Un réseau express métropolitain dont la fréquentation a fortement augmenté, mais dont le fonctionnement reste à **optimiser** (tarification, intermodalité,...)
- Entre 2010 et 2015, **57%** des nouveaux logements ont été créés autour des gares
- Un nœud ferroviaire lyonnais toujours saturé, qui a fait l'objet d'un **débat** en 2019
- **+ 90%** de progression du réseau cyclable entre 2010 et 2016





## ➤ UNE AGGLOMÉRATION RESPECTUEUSE DE SON ENVIRONNEMENT ET DE SES RESSOURCES

Le Scot entend construire un territoire « nature », protecteur de son environnement. Au-delà de la protection des grandes entités naturelles présentes sur le territoire, il s'agit de construire demain, à cette grande échelle, un véritable réseau maillé d'espaces naturels et agricoles au service d'une agriculture nourricière et de la qualité de vie des habitants. Le Scot s'attache également à préserver les ressources naturelles et en particulier le foncier et la ressource en eau. Il fait le pari d'une agglomération économe en énergie et place la santé publique et la prise en compte des risques et nuisances au cœur de ses priorités.



### LES OBJECTIFS À L'HORIZON 2030...

- Accueillir au minimum **70 %** des nouveaux logements au sein des espaces déjà urbanisés
- Préserver au minimum **50 %** du territoire de l'urbanisation (4000 ha d'enveloppe maximale constructible)
- Réduire de **20 %** les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique à horizon 2020, dans la perspective d'atteinte du facteur 4 (-75 %) à l'horizon 2050

### LES TENDANCES À L'ŒUVRE...

- **96 %** des logements construits entre 2010 et 2015 situés dans l'enveloppe urbaine de 2010
- **890 hectares** consommés entre 2010 et 2015
- **13 372 hectares** d'espaces naturels et agricoles protégés par des PENAP sur le territoire du Sepal
- **-12 %** d'émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2016

## VERS UN NOUVEAU RÔLE ET UN NOUVEAU CONTENU POUR LE SCOT ?

Les orientations du Scot, élaborées au début des années 2000, mériteront sans doute d'être réinterrogées à l'occasion de la révision du Scot, pour s'adapter à l'évolution des modes de vie et répondre au mieux à la question majeure des transitions.

L'ordonnance du 17 juin 2020 relative à la modernisation des Scot va également impacter son contenu et réinterroger son périmètre :

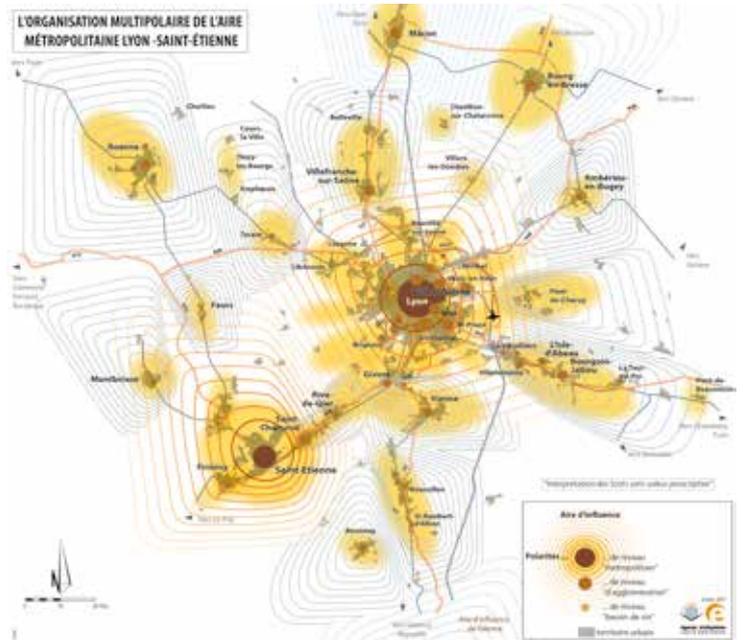
- l'échelle large du bassin d'emploi devient le périmètre de référence des Scot,
- le Scot se trouve allégé dans son contenu, mais renforcé dans son rôle en matière de transitions écologique, énergétique et climatique (un Scot pourra valoir PCAET),
- il doit désormais comporter un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) destiné à mieux encadrer les dynamiques commerciales,
- il pourra comporter un programme d'actions, afin d'améliorer sa mise en œuvre.

L'agglomération  
lyonnaise, cœur de  
l'aire métropolitaine  
Lyon - St-Étienne

Qu'il s'agisse de logement, d'emploi, d'achats ou de loisirs, les pratiques des habitants débordent les frontières de l'agglomération et se déploient à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Étienne (Amelyse). Elles génèrent de fait une grande interdépendance entre les différents territoires. La démarche inter-Scot a permis d'en prendre conscience et d'élaborer un projet commun pour y répondre. C'est donc en référence à ce vaste territoire où vivent plus de 3,3 millions d'habitants, et en référence au projet métropolitain, que s'est construite la vision du développement de l'agglomération lyonnaise.

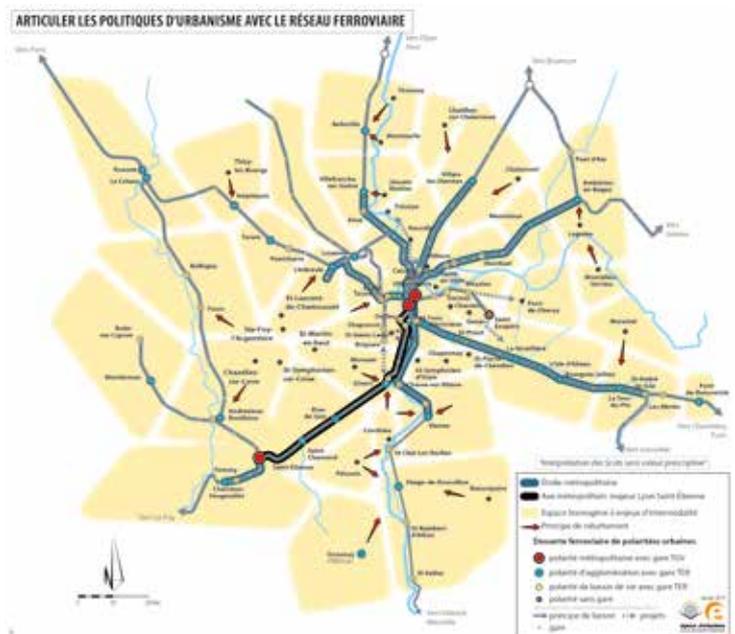
UNE AIRE MÉTROPOLITAINE  
ACCUEILLANTE  
ET MULTIPOLAIRE

L'aire métropolitaine Lyon - Saint-Étienne devrait accueillir 550 000 habitants supplémentaires en 2040 (l'équivalent de la Ville de Lyon) et atteindre ainsi **3,8 millions d'habitants**. Pour éviter la dilution de l'habitat et des activités le long des axes routiers et préserver les grands espaces de nature, l'inter-Scot a fait le choix d'un modèle de développement « anti-tâche d'huile », qui s'appuie sur des polarités urbaines bien dotées en équipements et en services et se structure autour des étoiles ferroviaires lyonnaise et stéphanoise.



UN FONCTIONNEMENT  
MÉTROPOLITAINE FONDÉ  
SUR DES POLITIQUES  
DE MOBILITÉ DURABLE

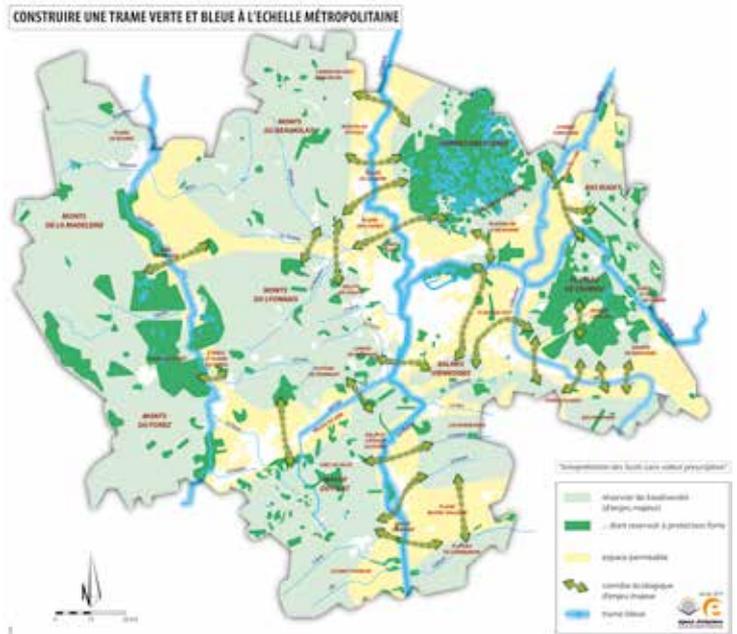
Le développement d'un réseau de type RER à l'horizon 2030 constitue l'armature du système de mobilité durable de l'aire métropolitaine. L'inter-Scot met l'accent sur le développement prioritaire des espaces bien desservis par les transports collectifs métropolitains, notamment les gares, et dans les secteurs qui en sont dépourvus, sur des politiques de mobilité durable et de rabattement coordonnées, jouant de tous les modes de transports alternatifs à la voiture solo.





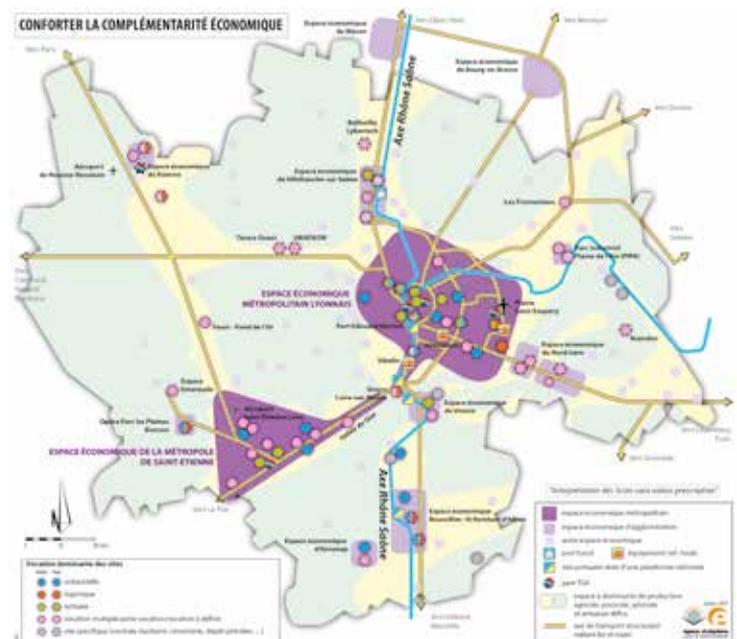
## UN RÉSEAU D'ESPACES AGRICOLES ET NATURELS QUI STRUCTURENT LE TERRITOIRE

La volonté d'attirer de nouvelles populations s'accompagne pour l'inter-Scot d'une volonté d'accorder une place aussi importante aux espaces naturels et agricoles qu'aux espaces urbains. Couvrant près de 80 % du territoire métropolitain, ils constituent une richesse essentielle au plan économique, social (cadre de vie, tourisme, loisirs) et environnemental.



## UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE FONDÉ SUR LA COMPLÉMENTARITÉ DES TERRITOIRES

Forte de 1,4 million d'emplois, l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Étienne dispose d'une offre économique complète basée sur une trentaine de sites métropolitains et des sites locaux. Considérant cette diversité comme un atout, l'inter-Scot promeut une complémentarité des territoires et des sites économiques ainsi qu'une mutualisation progressive des politiques de promotion.



**Pour que les orientations du Scot se déclinent efficacement dans les politiques publiques et les projets d'aménagement, le suivi de sa mise en œuvre est central.**

**Dans cette perspective, le Sepal structure son intervention autour de plusieurs grands chantiers qui constituent sa « feuille de route » et travaille à la mise en œuvre du Scot à toutes les échelles.**

## PARTAGER ET RELAYER LE PROJET

Les grandes orientations du Scot doivent être partagées par un maximum d'acteurs du territoire, collectivités locales, partenaires publics mais aussi privés.

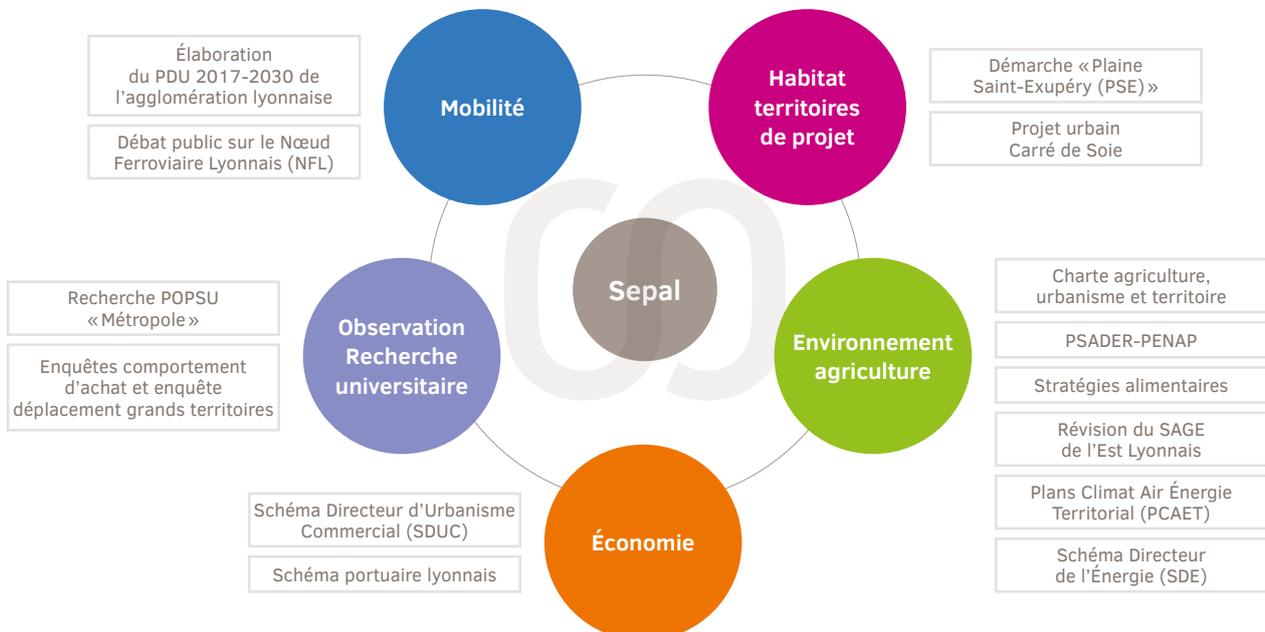
Aux échelons intercommunaux et communaux, les PLU(i), les PLH et les PDU doivent être compatibles avec le Scot. Le Sepal est donc associé aux procédures de révision et de modification de ces documents d'urbanisme. À cette fin, il propose un accompagnement auprès des collectivités locales et émet un avis sur les projets au regard des orientations du Scot approuvé. Les grands projets et notamment les opérations foncières et opérations d'aménagement de plus de 5 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher font également l'objet d'une compatibilité directe avec le Scot, pouvant nécessiter la consultation du Sepal. À plus large échelle, le Sepal participe à l'élaboration et à la déclinaison des documents « de rang supérieur au Scot » (SRADDET, schéma régional des carrières...).

Le Sepal travaille également en relation étroite avec l'ensemble des acteurs et partenaires publics et privés qui « font le territoire » et participent à la mise en œuvre des orientations du Scot (intercommunalités membres, porteurs de projets structurants publics et privés (promoteurs, opérateurs commerciaux...)).

Le Sepal siège également dans plusieurs commissions départementales et notamment :

- à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Rhône (CDAC). À ce titre, le Sepal émet des avis sur des projets commerciaux sur la base des orientations du Scot ;
- en tant qu'expert associé, à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

## ➤ TRAVAUX EMBLÉMATIQUES AUXQUELS LE SEPAL A CONTRIBUÉ CES DERNIÈRES ANNÉES

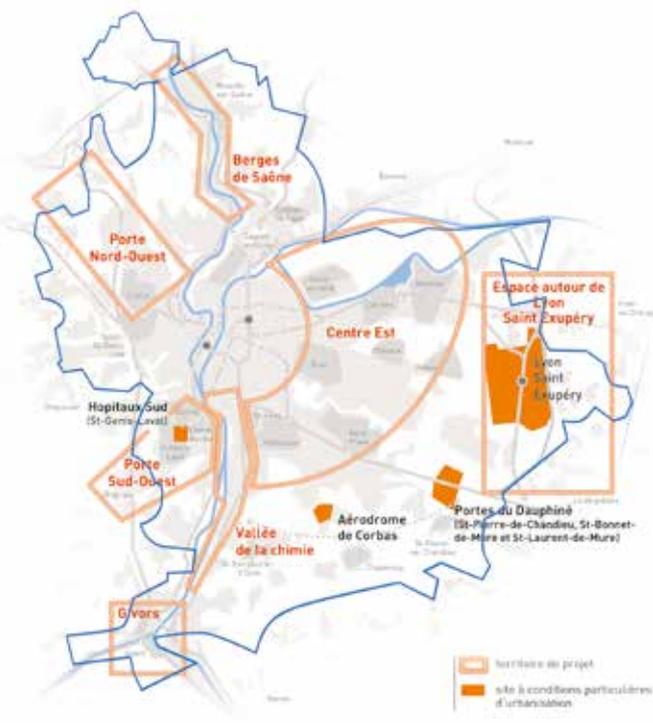




## INVESTIR LES TERRITOIRES À ENJEUX

Le Scot a identifié sept territoires à forts enjeux pour le développement de l'agglomération lyonnaise, en raison de leur potentiel, de leur rôle ou de leurs atouts spécifiques. Quatre sites à conditions particulières d'urbanisation ont également été ciblés : Lyon-Saint Exupéry, Portes du Dauphiné, Aéroport de Corbas et Hôpitaux Sud. Leur développement futur est conditionné à l'élaboration de plans d'ensemble, permettant de garantir la qualité finale des aménagements. La plupart de ces territoires ont été investis en termes d'études et/ou de réalisations concrètes.

Le Sepal a été à l'initiative de deux forums territoriaux portant sur les enjeux de développement des territoires « Centre-Est » et « Porte Sud-Ouest ». Il participe depuis plusieurs années aux réflexions sur le devenir de la « Plaine Saint-Exupéry », qui fait l'objet d'une démarche spécifique animée par le Pôle métropolitain.



## ÉVALUER POUR MIEUX AGIR

Afin d'assurer le suivi du Scot et de son efficacité, le Sepal a mis en place des outils d'évaluation. Ils permettent d'observer les évolutions du territoire dans la durée et de comparer ces évolutions avec les orientations initiales du projet. Au total, une cinquantaine d'indicateurs ont été développés et sont régulièrement mis à jour. Une évaluation du contenu du Scot a également été réalisée en 2016, six ans après son approbation.

## PRODUIRE ET DIFFUSER DE LA CONNAISSANCE



En produisant de la connaissance territoriale et en développant des expertises approfondies, le Sepal participe à l'amélioration de la compréhension des phénomènes à l'œuvre.

Ainsi, le Sepal publie régulièrement des lettres d'information dans le cadre de sa collection « 3D », pour illustrer les évolutions territoriales en quelques chiffres et données clés (Data, Décryptage), et nourrir la réflexion des élus et des partenaires au travers d'analyses (Débats).

Il organise également des séminaires et temps d'échanges entre élus et acteurs du territoire pour éclairer des problématiques en lien avec le développement de l'agglomération lyonnaise : ainsi, deux séminaires ont été organisés en 2018 et 2019 sur la démographie et les modèles de développement à l'œuvre. Enfin, le Sepal contribue à l'animation de plusieurs observatoires pilotés par l'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise : observatoire de l'habitat, observatoire des espaces naturels et agricoles, observatoire des déplacements, observatoire partenarial lyonnais en économie. Chacun d'eux fonctionne à la fois comme un outil de connaissance et un véritable espace d'animation locale.

Accéder aux publications du Sepal :  
[www.scot-agglolyon.fr/espace-documentaire](http://www.scot-agglolyon.fr/espace-documentaire)

## RENFORCER LA COOPÉRATION MÉTROPOLITAINE

L'échelle métropolitaine a constitué tout au long de l'élaboration du Scot, une échelle de référence majeure. Le renforcement de la coopération métropolitaine, à travers les scènes multiples et complémentaires (inter-Scot, Pôle métropolitain, Syndicat Mixte des Transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise), doit permettre d'affiner une vision partagée de l'aménagement et du développement du territoire à cette large échelle, dans des domaines aussi divers que les transports, l'environnement, le commerce, l'habitat... Cette échelle de référence favorise une cohérence des projets, en particulier dans les espaces « d'interface » nécessitant un dialogue accru avec les territoires voisins. Le Sepal est particulièrement investi depuis 2003 dans la démarche « inter-Scot » dont il est le financeur principal et le référent au titre des 13 Scot de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Étienne.

## Les échelles du territoire

Le Scot de l'agglomération lyonnaise s'inscrit dans un contexte territorial plus large, composé de différents « territoires de référence » et espaces de dialogue, destinés à organiser un développement cohérent et concerté.

### L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE : LE TERRITOIRE DU SEPAL

L'agglomération lyonnaise est le territoire de mise en œuvre du Scot. Plus restreint que l'aire urbaine, il reste relativement resserré autour de la Métropole de Lyon. Concentrant une grande partie de la population et des emplois de l'aire métropolitaine lyonnaise, le territoire de l'agglomération lyonnaise se caractérise par une forte urbanisation. Il comprend néanmoins une trame verte préservée qui couvre près de 50 % du territoire et offre des sites naturels et agricoles d'une remarquable diversité.



#### CHIFFRES CLÉS

> **74 communes** > **756 km<sup>2</sup>** > **1,45 million d'habitants**

### L'AIRE URBAINE LYONNAISE : LE BASSIN DE VIE

Bassin de vie de l'agglomération (et territoire de son influence), l'échelle de l'aire urbaine est un espace défini par l'INSEE, sur la base de données statistiques concernant notamment les déplacements domicile-travail. Elle est l'expression du « territoire vécu » et traduit l'interdépendance avec les territoires voisins, au-delà des limites institutionnelles. L'aire urbaine lyonnaise compte 499 communes sur le territoire de la Métropole et des 4 départements voisins (Rhône, Loire, Isère, Ain).



#### CHIFFRES CLÉS

> **498 communes, à cheval sur 4 départements** > **6 000 km<sup>2</sup>** > **2,3 millions d'habitants (2017)**



## L'aire métropolitaine Lyon - Saint-Étienne (AMELYSE) ET LES AUTRES SCÈNES DE GOUVERNANCE

L'aire métropolitaine Lyon - Saint-Étienne couvre 2 Métropoles (Lyon et Saint-Étienne) et 4 pôles urbains de plus de 50 000 habitants ; elle comprend 13 Scot et se situe à cheval sur 6 départements. Ce morcellement institutionnel permet difficilement d'agir à l'échelle où les problèmes se posent : économie, solidarité, déplacements, environnement. Les élus ont donc engagé des démarches de coopération métropolitaine pour susciter un dialogue, développer des partenariats, mener des études en commun, partager des projets.

### ➤ L'INTER-SCOT

L'inter-Scot est une démarche de coopération initiée en 2002 entre les 13 syndicats mixtes de Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise, dans l'objectif d'articuler leurs démarches de planification. L'inter-Scot est un espace de dialogue, auquel participent les présidents et les techniciens des Scot concernés. C'est aussi un espace de production d'études mutualisées, permettant d'alimenter l'élaboration d'une stratégie de développement métropolitain cohérente et concertée. Une animation technique est assurée par un Scot référent (le Sepal actuellement) et avec l'appui des deux Agences d'Urbanisme, UrbaLyon et Epures.

Plus d'informations sur le site de l'inter-Scot : [www.inter-scot.fr/](http://www.inter-scot.fr/)



### CHIFFRES CLÉS

➤ **13** Scot ➤ **966** communes ➤ **12 700** km<sup>2</sup> ➤ **3,3** millions d'habitants

### ➤ LE PÔLE MÉTROPOLITAIN

Il porte des actions concertées entre ses 6 membres en matière de mobilité, de développement économique, d'aménagement, de culture et de tourisme. Depuis janvier 2016, il assure également la gouvernance opérationnelle du projet de territoire Plaine Saint-Exupéry et la mise en œuvre de la stratégie de développement et d'aménagement de cet espace d'intérêt métropolitain.



### ➤ LE SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORTS POUR L'aire métropolitaine lyonnaise (SMT AML)

Il est chargé de coordonner les politiques de transport entre les différentes autorités organisatrices à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Étienne, afin de rendre les déplacements intermodaux plus faciles et plus attractifs.



**L'INTER-SCOT DE L'AIRE  
MÉTROPOLITAINE  
LYON - SAINT-ÉTIENNE :  
UNE DÉMARCHÉ  
PIONNIÈRE AU SERVICE  
DE LA COHÉRENCE  
DES POLITIQUES  
D'AMÉNAGEMENT**

Afin de faire face au morcellement administratif de l'aire métropolitaine (à cheval sur six départements), les élus du territoire ont créé des espaces de dialogue et de coopération métropolitaine destinés à réfléchir et à agir à la « bonne échelle » en matière d'aménagement du territoire. Parmi ces démarches, **l'inter-Scot** vise à faire converger les politiques d'urbanisme et de planification à l'échelle des 13 Scot de l'aire métropolitaine. Elle a su devenir au fil des années une scène importante à l'échelle locale, tout en s'appuyant sur un cadre souple et informel.

› *L'inter-Scot au sein de la Région Auvergne-Rhône-Alpes*



› *Les 13 Scot de l'Aire Métropolitaine Lyon - Saint-Étienne*



**CHIFFRES CLÉS**

- › **13** Scot
- › **3,3** millions habitants
- › **966** communes
- › **12 800** km<sup>2</sup>
- › **1,4** million d'emplois
- › **2** Métropoles et plusieurs agglomérations de plus de 50 000 habitants
- › **80** % de la population à moins de 5 km d'une gare



## LA DÉMARCHE INTER-SCOT POURSUIT 4 OBJECTIFS

### ➤ ÊTRE UNE PLATEFORME D'ÉCHANGES POLITIQUES

Le pilotage de la démarche est assuré par les présidents de Scot. Ils se rencontrent régulièrement, dialoguent et s'accordent sur les études et coopérations à mener. Ces rencontres sont devenues progressivement des espaces d'échanges et de partage d'objectifs de développement de l'aire métropolitaine.

### ➤ PORTER LA PAROLE DES TERRITOIRES

La démarche inter-Scot permet également aux élus de prendre des positions collectives sur des thèmes majeurs (commerce, grandes infrastructures, schémas régionaux,...). La contribution collective au débat public sur le nœud ferroviaire lyonnais (NFL) ou encore la contribution et l'avis communs sur le Sraddet Auvergne-Rhône-Alpes en sont deux illustrations récentes.

### ➤ ARTICULER LES POLITIQUES PUBLIQUES

Les élus des Scot se sont entendus pour fixer des orientations d'aménagement communes à l'ensemble des Scot, à travers la rédaction d'un « Chapitre Commun ». Projet stratégique pour l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Étienne, il trouve désormais sa place dans chacun des 13 Scot. En parallèle, l'inter-Scot a conduit une démarche visant à harmoniser le vocabulaire et les représentations cartographiques. Ceux-ci ont été largement repris dans les derniers Scot révisés.

### ➤ PRODUIRE DE LA CONNAISSANCE

L'inter-Scot est un outil de pilotage d'études et un lieu de partage de connaissances sur des thématiques diversifiées et innovantes. Une cinquantaine d'études ont été réalisées depuis 2004. Elles améliorent la connaissance du bassin de vie « vécu » et permettent de mutualiser l'observation des dynamiques dans les territoires et entre les territoires.



Rencontre des Présidents de Scot du 11 octobre 2018 à Saint-Étienne



### LE FONCTIONNEMENT DE L'INTER-SCOT

- **Une démarche informelle**
- **Un pilotage politique**, avec des « rencontres des Présidents » une à trois fois par an
- **Un suivi technique** au travers de comités techniques mensuels réunissant les chefs de projets des 13 Scot et leurs partenaires (État, Pôle Métropolitain, SMT AML, Métropole de Lyon, Région)
- **Une animation** assurée par un Scot référent, actuellement le Sepal, avec l'appui des Agences d'Urbanisme UrbALyon et Epures
- **Un budget annuel** d'environ 200 000 euros, alimenté par les contributions des différentes structures porteuses de Scot



### QUELQUES DATES CLÉS DE L'INTER-SCOT

- **2003** Première rencontre des territoires de l'aire métropolitaine au « Forum de Bron »
- **2004** Création de l'inter-Scot
- **2006** Signature du « Chapitre commun »
- **2007-2009** Livrets métropolitains thématiques (Habitat et formes urbaines, Développement économique et zones d'activités, Polarités et RER, Espaces naturels et agricoles, Commerce)
- **2011** Organisation des Rencontres Nationales des Scot par l'inter-Scot
- **2012** Signature de la Charte pour un aménagement commercial durable et de qualité
- **2013** Élargissement de la démarche de 11 à 13 Scot et actualisation du Chapitre commun métropolitain
- **2014** Début des travaux d'harmonisation des Scot
- **2017** Contribution commune à l'élaboration du SRADDET
- **2019** Contribution commune au débat sur le Nœud Ferroviaire Lyonnais (NFL)

- **CDAC** Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- **CDPENAF** Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
- **DTA** Directive Territoriale d'Aménagement
- **ELAN (loi)** Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique
- **EPCI** Établissement Public de Coopération Intercommunale
- **PCAET** Plan Climat Air-Énergie Territorial
- **PDU** Plan de Déplacements Urbains
- **PENAP** Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains
- **PGRI** Plan de gestion des risques d'inondation
- **PLH** Programme Local de l'Habitat
- **PLU(i)(h)** Plan Local d'Urbanisme (intercommunal) (et habitat)
- **POPSU** Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines
- **PSADER** Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural
- **SAGE** Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
- **SCOT** Schéma de Cohérence Territoriale
- **SDAGE** Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- **SRADET** Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- **SRC** Schéma Régional des Carrières